

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 15.05.2021

Un demandeur d'asile privé  
tous les moyens de subsistance

Adresse : Chez M et Mme Jamain,  
6 rue Guiglia, 06000 Nice, France  
Tel. 06 95 99 53 29  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

**Ma représentante :**

Association «Contrôle public»  
<http://www.controle-public.com>  
[controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

**LE CONSEIL D'ETAT,**  
section du contentieux,  
1 place du Palais Royal, 75100 PARIS  
[www.telerecours.conseil-etat.fr](http://www.telerecours.conseil-etat.fr)

**Contre :** Le Président du Bureau d'aide  
juridictionnelle auprès du Conseil d'Etat

Réf: N°2003365 -Décision N° 84/2021  
Demande d'indemnisation devant le Conseil  
d'Etat N° 447914

**RECOURS RÉPÉTÉ.**

Le 21.02.2021 j'ai interjeté appel contre la décision du président du BAJ de refuser de me nommer un avocat par l'intermédiaire du compte <https://citoyens.telerecours.fr/>.

Parse que j'ai déposé une demande d'indemnisation, mais le président du BAJ m'a refusé de nommer l'avocat pour un pourvoi, je croyais logiquement que mon appel contre la décision du président du BAJ doit être déposé dans le cadre du dossier N°447914, d'autant plus que la demande de nomination d'un avocat a été déposée de la même manière, avec la demande d'indemnisation.

Le 14.05.2021 (3 mois plus tard) le greffe m'a envoyé une lettre

Monsieur Sergei ZIABLITSEV,

Le ou les documents que vous avez déposés dans le dossier n° 447914 a été refusé par le greffe pour le motif suivant :

Bonjour,

Ce recours contre la décision du bureau d'aide juridictionnel doit être déposé sous un nouveau numéro.

Bien cordialement,

Le greffe de la 4ème chambre

Tout d'abord, je ne comprends pas pourquoi un appel contre le refus d'aide juridique doit être déposée en dehors du cadre du dossier N° 447914, qui contient tous les documents que le bureau juridique est tenu de prendre en compte. N'est-ce pas pour cette raison que on m'a refusé d'un avocat pour un pourvoi en cassation que je n'ai pas déposé ?

Cependant, agissant sur les instructions du greffe de la 4ème chambre du 14.05.2021, je soumetts **à nouveau l'appel** et demande qu'il soit examiné en tenant compte des documents dans le dossier N° 447914.

Applications :

1. Appel du 21.02.2021
  - 1.1 Décision du président du BAJ auprès du CE N° 84/2021 du 20.01.2021
  - 1.2 Droit a la tradition et l'avocat

M. Ziablitsev S.

